



---

## **Conseil de Développement :**

- Rapport de synthèse sur la réforme de l'intercommunalité :

*Projet de fusion des Communautés de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, du Pays de Damville et du Pays de Verneuil-sur-Avre*

## **1- Un regard de principe positif sur la future fusion des communautés de communes de Breteuil-sur-Iton, Damville et Verneuil-sur-Avre**

Lors de nos rencontres du 15 avril et du 27 mai 2011 en bureau du Conseil de Développement du Pays et de notre réunion plénière du 09 mai 2011, la réforme des collectivités territoriales a été analysée, notamment la possibilité de regrouper les 3 communautés de communes de Breteuil, Damville et Verneuil.

L'objectif de renforcer ces 3 collectivités locales a été est bien accueilli. Ce mouvement devrait pouvoir permettre de réaliser des économies d'échelle et d'ouvrir des services mutualisés.

Cette évolution permettrait d'atteindre une taille réaliste de 47 communes, 32 000 habitants et 600 km<sup>2</sup>, proche du cadre référentiel annoncé par la préfecture de l'Eure de 30 communes, 30.000 habitants et 300 km<sup>2</sup>. Elle peut être comparée à l'effort du regroupement des communes en communauté de communes voici quelques années.

De plus, la proposition de fédérer ces 3 communautés de communes est en soit réaliste du fait de grandes similitudes dans la distribution des compétences et dans les caractéristiques du terrain. Elles sont insérées entre la N12 et la N154, intégrées au même Pays, Pays d'Avre d'Eure et d'Iton, et possèdent un coefficient d'intégration fiscale proche.

## **2- Mais la présence de quelques inconvénients majeurs, notamment en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux services de proximité**

Il semble nécessaire de sélectionner les compétences qui méritent une mutualisation, et qui pourraient apporter un service supplémentaire. Cette sélection se ferait sur la base du réel service rendu aux habitants et donc d'une perspective de valeur ajoutée supplémentaire.

En effet, l'aspect systématique de reprise des compétences par une structure chapeau ne semble pas pertinent, de la même manière qu'une commune ne s'est pas dessaisie de toutes ses compétences en entrant dans une communauté de communes.

Il serait réaliste de demander aux vice-présidents des communautés de communes, animateurs de ces compétences de donner un avis et une estimation de l'intérêt pour leur secteur du regroupement tel que proposé.

D'une manière générale, les compétences à caractère technique sont appropriées pour être regroupées, telles que le Scot, le Spanc, l'urbanisme, les déchets, la voirie.....

Les compétences à caractère de services à la personne pourraient perdre de leur proximité et de leur efficacité en étant mutualisées, telles que les transports scolaires, les centres de loisirs, les multi accueil de la petite enfance (crèche-halte garderie), les relais assistantes maternelles, les accueils de jeunes. Au même titre que lors des regroupements de communes, il avait été nécessaire de trouver une formule pour maintenir la relation vers les usagers, notamment les personnes en situation de faiblesse, les personnes malades, isolées, âgées,...Ceci était (et est encore) vrai dans le domaine scolaire où chaque commune a gardé ses responsabilités

Par ailleurs, le regroupement des 3 communautés de communes tel qu'ébauché :

- créerait une nouvelle structure forte qui serait une strate de plus dans l'organisation des collectivités.
- déséquilibrerait les partenaires du Pays actuel en maintenant 2 communautés de communes dans leurs dimensions actuelles, et en accentuant notamment l'écart par rapport à la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure.
- freinerait l'adhésion et l'intégration de la Communauté de Communes de la Porte Normande, qui vient juste d'entrer dans le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, voici 18 mois, et qui est en plus très volontaire dans ce partenariat.
- fragiliserait l'existence et le positionnement du « Pays », qui est encore à garantir même s'il existe de belles avancées.

### **3 – N'est-il pas plutôt possible d'envisager un regroupement sur le territoire actuel du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton ?**

Ceci aurait l'intérêt :

- de ne pas créer de nouvelle structure,
- de préserver et de donner du corps au Pays,
- de conforter le travail de l'ensemble des partenaires actuels du Pays en échangeant sur les compétences exercées,
- de donner une opportunité à la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure de se resituer en évitant un éventuel isolement, et de confirmer ainsi dans sa totalité les particularités géographiques du Sud du département de l'Eure.
- de concilier les points de vue, de préserver ce qui marche bien et de souligner les points forts développés dans chaque communauté de communes.

*Par exemple :*

*à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : le tourisme, le site culturel du Silo, l'activité économique, la santé avec l'hôpital, l'éducation avec le lycée;*

*à la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : les services à l'enfance et à la jeunesse, la présence de la Source;*

*à la Communauté de Communes du Pays de Damville : l'éducation et l'environnement avec le lycée de Chambray et le CREE;*

*à la Communauté de Communes de la Porte Normande : l'économie avec la logistique, la santé avec le centre Arditti, la musique,*

*à la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : le soutien à la vie associative et à la vie des petites communes*

#### **4 - Cette évolution pourrait ainsi se faire sur une nouvelle répartition des compétences, par étapes successives, sans désorganiser l'existant**

En 1<sup>er</sup> lieu, le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton pourrait intégrer progressivement de nouvelles missions transférées par les communautés de communes:

- confirmation du SCOT, étude lancée au niveau du Pays
- mise en place d'une cellule SPANC et du suivi des installations de traitement collectif des eaux
- création d'un poste d'agent d'urbanisme (instruction des demandes d'urbanisme)
- confrontation et unification des politiques de voirie
- gestion du personnel

Ensuite, s'attacher à répondre à l'évolution de nouveaux besoins des habitants dans les domaines :

- de la santé où sont repérées de nombreuses carences
- de la culture pour apporter une réelle plus value dans le cadre de vie des habitants
- des sports de bon niveau
- des transports en commun adaptés à la dispersion des habitats
- de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (notamment des jeunes)
- de l'accueil et de la vie des rurbains

#### **- Annexe 1 : Nouveau paysage intercommunal sur le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (si application du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure)**

- CDC Breteuil sur Iton, Damville, Verneuil sur Avre :

47 communes, 32 000 habitants, 615 km<sup>2</sup>

- CDC Porte Normande

26 communes, 19 000 habitants, 224 km<sup>2</sup>

- CDC Communes Rurales du Sud de l'Eure

12 communes, 9 000 habitants, 136 km<sup>2</sup>

## **Annexe 2 : Tableau de synthèse des avis exprimés par les membres du Conseil de Développement relatif à l'application du SCDI sur le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton :**

### **6 Points positifs :**

1. S'unir pour renforcer l'identité rurale (notamment face aux agglomérations urbaines voisines d'Evreux ou de Dreux)
2. Affirmer une nouvelle ambition en étudiant la possibilité de développer et d'exercer de nouvelles compétences
3. Permettre de mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle en vue de dégager des nouveaux moyens financiers
4. Harmoniser à priori par le haut (et donc améliorer) le niveau d'exercice des compétences communautaires
5. Avoir une réflexion plus aboutie sur l'aménagement du territoire et la structuration des équipements et des services
6. Décloisonner et faciliter l'accessibilité géographique aux différents services offerts par les 3 communautés de communes (exemple : centre de loisirs, crèches,...) – *un habitant pourra avoir accès à 3 crèches ou 3 déchetteries et non plus uniquement celle de son canton de rattachement*

### **6 Points de vigilance :**

1. Encourager un rapprochement de la Communauté de Communes de la Porte Normande et la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure pour rééquilibrer géographiquement et économiquement le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
2. Penser à organiser un maillage territorial en vue de garder une certaine proximité des équipements de service
3. Favoriser à terme une fusion des 5 communautés de communes à l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
4. Veiller à préserver un espace de représentativité et d'expression des petites communes
5. Mettre en place une gouvernance suffisamment efficace pour éviter des lourdeurs en matière de décision et de gestion
6. Formaliser un projet de territoire à moyen et long terme afin de ne pas se regrouper uniquement sur des critères de découpage administratif et de gestion budgétaire

### **Annexe 3 : Liste des membres du Conseil de Développement associés aux travaux :**

31 personnes, 23 organismes :

1. Groupement des industriels du Pays d'Avre et d'Iton
2. Syndicat CFE-CGC
3. Amicale des Commerçants et Artisans Bourthois
4. Chambre des métiers (2 personnes)
5. Groupement de Développement Agricole d'Avre et Iton
6. Mission Locale
7. Ateliers de la Solidarité
8. Lycée de Verneuil-sur-Avre
9. Lycée agricole de Chambray – Centre de Ressources et d'Education à l'Environnement (2 personnes)
10. Collège de Nonancourt
11. CAF de l'Eure
12. ADMR de l'Eure
13. Hôpital de Verneuil - Réseau Local de Promotion de la Santé (2 personnes)
14. MJC de Verneuil (2 personnes)
15. La Source
16. MJC de Breteuil/Parc Animation
17. MJC de Damville
18. St Ouen Animation (2 personnes)
19. Ecole de Musique de Verneuil
20. Jeunesse Musicale de Breteuil-sur-Iton
21. Office de Tourisme de Pays
22. Association de la Vallée d'Avre
23. Les Bombinas de St Nicolas d'Attez (5 personnes)